

Convocation du 19/03/2025
Publication le 27/03/2025
Conseillers en exercice : 43
Présents : 35
Quorum : 22

N° 15_250325

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de l'acquisition
de la Villa Barthélemy -
avenue Jeanne d'Arc.

SEANCE DU 25 MARS 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Cinq Mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie COETTO, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Monsieur Franck-Clément CHAMLA), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY), Monsieur Laurent MIRLAND (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°15_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Depuis plus de 10 ans, avec l'aide de la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, la Commune a engagé le projet de requalification du centre-ville avec, pour objectif, de permettre à Aubagne d'affirmer et de renforcer son rôle comme sa fonction de ville-centre d'un large territoire à l'Est de la métropole marseillaise.

Cette ambition est traduite dans divers documents de planification et de nombreuses opérations sont d'ores et déjà engagées, notamment en matière de transport en commun avec le chantier actuellement en cours de travaux du Val'Tram, qui reliera d'ici le printemps 2026 les communes de la vallée de l'Huveaune au cœur d'Aubagne.

La livraison prochaine des travaux d'aménagement des berges de l'Huveaune, avec la création du parc paysagé dit de la « Botte », permettra de redécouvrir l'Huveaune qui a façonné l'histoire de la commune.

Les aménagements de l'espace public réalisés ont permis de mettre en valeur le patrimoine communal, avec la mise en place d'un parcours touristique renouvelé.

D'autres projets d'envergures sont aujourd'hui en phase d'études avancées et leurs réalisations s'inscrivent dans des programmations opérationnelles à compter de 2025.

Par ailleurs, l'identité d'Aubagne s'est construite au fil du temps autour de la filière Argile.

Aubagne, capitale du santon et de la céramique fait désormais partie des itinéraires culturels européens et a rejoint les 23 villes européennes de la céramique. Aux côtés de Limoges, la ville d'Aubagne représente aujourd'hui la France au sein de cet itinéraire culturel.

Le retour de la filière Argile au sein des compétences de la Ville depuis le 1^{er} Janvier 2025 va permettre de poursuivre la valorisation du savoir-faire des artisans du territoire.

Pour autant, la Commune ne dispose pas d'espace dédié aux métiers et aux œuvres de la céramique.

C'est dans ce contexte que la Commune d'Aubagne est rentrée en contact avec les propriétaires de la « Villa Barthélémy » située avenue Jeanne d'Arc et a fait connaître son souhait de procéder à son acquisition.

Cette acquisition permettrait à la Commune de poursuivre la requalification du centre-ville et de développer un projet de création d'un équipement public illustrant la créativité, l'ingéniosité, la technicité des céramistes du territoire, ouvert sur le parc existant accessible à tous.

Un accord a pu être trouvé avec les propriétaires pour l'achat de l'ensemble des biens bâtis et non bâtis qui composent la « Villa Barthélémy », moyennant le versement de la somme de 1.200.000 euros, inférieure à l'estimation du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Régionale des Finances Publiques du 23 Octobre 2024, jointe en annexe, estimant la valeur vénale du bien à 1.340.000 euros

C'est pourquoi, il est proposé d'approuver l'acquisition de la « Villa Barthélémy », cadastrée section AB parcelle 48 d'une contenance de 3.095 m² de terrain pour la somme de 1.200.000 euros.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_15-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°15_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Régionale des Finances Publiques du 23 Octobre 2024 estimant la valeur vénale du bien à 1.340.000 euros,

CONSIDÉRANT que l'acquisition de la « Villa Barthélémy » permettra à la Commune d'Aubagne de poursuivre la requalification du centre-ville et de développer un projet d'équipement public dédié aux métiers et aux œuvres de la céramique, ouvert sur le parc existant accessible à tous.

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'acquisition au prix de 1.200.000 euros, auprès de l'indivision des consorts Crombez de Montmort du bien immobilier sis avenue Jeanne d'Arc, figurant au cadastre sous le numéro 48 de la section AB pour une surface de terrain de 3.095 m² ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant en l'étude de Maître Benita, Notaire à Aubagne.

ADOpte A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 2

Madame Joëlle MELIN, Monsieur Laurent MIRLAND

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_15-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025

